

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AOUT 2009**

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, LE TROUHER Erwan, EZANIC Jean-Louis, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, ELLIAS Claude.

Étaient absents : (excusés) MM. MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, HOUEIX Magali, ROBIN Evelyne (non excusé) M. MORAUT Philippe.

### **LAGUNES COMMUNALES – ÉTUDE BATHYMÉTRIQUE – RÉALISATION D'UN PLAN D'ÉPANDAGE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation d'une étude bathymétrique des lagunes communales.

L'étude réalisée s'est effectuée sur le bassin n° 1 en date du 30 juin 2009 en vue de déterminer le volume de boues accumulées depuis sa mise en service en 1995.

Les conclusions de l'étude font apparaître que le volume de boue est très important avec un taux d'envasement de 50 %. Il devient donc nécessaire d'envisager le curage de ce bassin à court terme. Le volume de boue estimée s'élève à 1875 m<sup>3</sup>.

Les études font apparaître que les boues sont aptes à être valorisées en agriculture. Le curage peut être envisagé au printemps 2010 pour des épandages de boues avant implantation du maïs en mars, avril. Pour ce faire il est nécessaire de lancer la démarche de réalisation du plan d'épandage dans les meilleurs délais. Le coût estimé pour la réalisation de cette opération s'élève aux environs de 70000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE la réalisation d'un plan d'épandage,
- DE FINANCER cette opération sur le budget 2010,
- DE SOLLICITER toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre notamment une participation du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.

### **INVENTAIRE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté préfectoral du 16 février 2007 a validé les préconisations du SAGE Blavet qui sont à mettre en œuvre par les communes et les intercommunalités et qui doivent être réalisées avant février 2010. Pour la commune de GUERN il s'agit de réaliser l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune.

#### **Inventaire des cours d'eau :**

Un recensement a déjà été réalisé en 2006 sous le couvert de la Chambre d'Agriculture et de la DDAF, dans le cadre de la PAC. Une carte officielle a été validée par le Préfet. Ce recensement n'ayant pas été exécuté d'une façon identique par toutes les collectivités, le SAGE préconise de le refaire et de profiter du recensement des zones humides pour réaliser définitivement cet inventaire.

Une équipe de 5 personnes et composée :

- d'un agriculteur,
- d'un représentant du conseil municipal,
- d'une personne âgée de la commune,
- d'un représentant des pêcheurs,
- d'un représentant des chasseurs,

est recommandée.

Le SAGE Blavet possède des cartes et aidera la commune dans sa démarche et préconise de programmer une réunion avec les personnes qui ont déjà travaillé sur ce sujet. Les plans et documents nécessaires seront fournis par leur soin lors de cette réunion de travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal nomme M. LE LIBOUX Claude en tant que représentant de l'assemblée et autorise M. le Maire à composer un comité de pilotage.

#### Inventaire des zones humides :

La commune de GUERN est intégrée pour partie au périmètre du SAGE Blavet. Compte tenu de l'intérêt majeur qu'elles représentent, tant sur le plan de la biodiversité que pour la gestion de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif, le SAGE préconise la protection des zones humides et notamment leur classement dans les documents d'urbanisme des collectivités locales.

Aussi, la commune souhaite t'elle, conformément aux préconisations du SAGE Blavet, réaliser l'inventaire des zones humides sur son territoire afin de les intégrer dans son document d'urbanisme.

Pour réaliser cette opération la commune envisage de confier l'étude à un bureau compétent qui aura 2 missions essentielles à réaliser, le travail technique d'inventaire et de caractérisation des zones humides (cartographie ...), le travail d'animation auprès du groupe communal en charge du dossier. Le groupe communal sera composé des mêmes membres bénévoles que pour le recensement des cours d'eau.

M. le Maire fait savoir que le budget prévisionnel de cette opération s'élève aux environs de 20000 €HT et qu'il sera financé par les fonds propres de la commune, par une aide du Conseil Général à hauteur de 20 % et par une aide de l'Agence de l'Eau Bretagne à hauteur de 50 %. Le coût réel de l'opération sera validé par l'assemblée municipale après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'inventaire des zones humides de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de présenter les demandes de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan et auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PEINTURE AU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle la demande de la commission scolaire concernant la réfection des peintures du restaurant scolaire.

4 entreprises ont été consultées. Les devis s'établissent comme suit :

- ARMOR PEINTURE de LORIENT, 1005.20 € TTC,
- MOREAU Jean Claude de LIGNOL, 1173.04 € TTC,
- JEHANNO Jean-Yves de MALGUÉNAC, 1160.91 € TTC
- SARL LE ROUX de PONTIVY, 2384.96 € TTC.

Les travaux chiffrés correspondent au décollage du décor, à 2 couches de peinture sur les murs de la salle à manger, côté sud, et à 2 couches de peinture sur les embrasures de porte et des fenêtres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de retenir l'entreprise ARMOR PEINTURE pour réaliser les travaux de rénovation de peinture,
- DIT que l'inscription budgétaire nécessaire à ces travaux figure au budget de l'exercice 2009,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **CHIENS EN DIVAGATION – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES :**

Monsieur le Maire fait savoir que de plus en plus de plaintes sont déposées en Mairie en ce qui concerne les chiens en divagation ou errants.

M. LE SCANFF a interpellé la S.A. CHENIL SERVICE, située à PLOEREN qui propose aux collectivités un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux et la gestion de la fourrière animale.

Le contrat proposé a pour objet d'effectuer, sur la demande de la commune, des interventions illimitées sur la voie publique nécessaires pour assurer :

- la capture des animaux errants,
- l'enlèvement des animaux morts,
- la gestion de la fourrière animale,
- des informations sur l'activité de la fourrière,
- la mise à disposition de cages de capture.

Les propriétaires qui voudront récupérer leur animal devront s'acquitter d'une indemnité de l'ordre de 150 € auxquelles s'ajouteront les frais de garde.

Le prix de la prestation s'élève, pour la commune, à 0.687 € HT par habitant et par an.

Le contrat est conclu pour une période d'une année et pourra être renouvelé 3 fois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE de passer un contrat de prestations de services auprès de la S.A. CHENIL SERVICE,
- DÉCIDE de valider ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat proposé.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- le bilan prévisionnel des travaux relatifs à la rénovation de la salle polyvalente et,
- le devis proposé par les Ateliers de la Vieille Rivière concernant la clôture de la MAPA.

Le budget prévisionnel relatif aux travaux de la salle polyvalente (83000 € TTC) n'est pas suffisant puisqu'à ce jour la validation des marchés s'élève à 90782.50 €. Le devis des Ateliers de la Vieille Rivière s'élève à 3556.75 € et la prévision budgétaire à 3000 €.

Afin de faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières le conseil municipal décide de modifier les crédits du budget 2009, tels que figurant ci-après :

### **INVESTISSEMENT :**

#### **DÉPENSES**

- Compte 2313 + 9000.00 €
- Compte 2188 + 1000.00 €
- Compte 2181 – 10000.00 €

## **DÉFRIBRILLATEUR CARDIAQUE :**

Monsieur le Maire rappelle la demande présentée l'an passé par le club de football concernant le défibrillateur cardiaque.

L'achat d'un tel appareil se situe aux environs de 1500 € HT. Aucune inscription budgétaire n'a été programmée sur l'année 2009.

L'assemblée se pose la question du stockage de cet appareil (lieu sécurisé), de son accessibilité, de son état de fonctionnement (charge) et du prêt éventuel pour les diverses manifestations.

Après avoir discuté, le conseil municipal :

- souhaite que le défibrillateur soit mis à la disposition du plus grand nombre (activités sportives, manifestations et activités des personnes âgées ...),
- demande que l'appareil qui sera acheté soit compatible avec celui du centre de première intervention de GUERN,
- demande à ce qu'un achat groupé soit lancé par Pontivy Communauté.

### **PANDÉMIE GRIPPALE – PLAN DE CONTINUITÉ DE SERVICES :**

Monsieur le Maire fait savoir, que suite aux diverses demandes des services de la Préfecture, il a été réalisé un plan de continuité de services, dont copie ci-jointe, et qui désigne comme référents pandémie M. EZANIC Jean Louis et Mme LE CORNEC Françoise. Les coordonnateurs désignés sont Messieurs LE BOUEDEC Joseph et LE SCANFF Didier.

Une réunion avec l'ensemble du personnel sera prévue fin septembre afin de détailler le plan de continuité de services.

Des masques et du gel désinfectant ont été commandés et seront livrés semaine prochaine.

### **CONTRAT C.A.E. Mme GAULUPEAU Isabelle :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il vient de signer un contrat d'accompagnement dans l'emploi au profit de Mme GAULUPEAU Isabelle qui assure actuellement le portage des repas auprès des personnes âgées. Le contrat qui vient d'être signé est conclu pour 1 an, du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010, sur un temps de travail de 24 h/semaine. La prise en charge de l'État s'élève à 90 %.

La moitié du temps de travail de Mme GAULUPEAU est occupé par le portage des repas, l'autre moitié sera utilisée en remplacement d'agent en formation et pour du travail ponctuel.

### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE – QUIZZ :**

Monsieur ELLIAS Claude fait savoir que la sécurité routière organise le samedi 7 novembre à 14 h à GUER Coëtquidan une action intitulée QUIZZ SR 56 qui s'inscrit dans le prolongement de la semaine nationale de sécurité routière.

Cette action s'adresse à l'ensemble des communes du département à travers des équipes composées de toutes les tranches d'âge de la population.

Monsieur ELLIAS est chargé de trouver des candidats volontaires pour participer à ce concours.

### **ÉLECTIONS DES BAUX RURAUX :**

Monsieur le Maire fait savoir que l'organisation des élections des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux est programmée en janvier 2010. Les 2 scrutins se dérouleront uniquement par correspondance. Le dépouillement étant désormais géré en Préfecture, la commune n'aura plus à constituer de bureaux de vote.

Il appartient cependant à la commune de constituer le fichier électoral. Les demandes d'inscription sont recevables jusqu'au 31 août.

### **NOUVELLE PROPOSITION D'HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. LE MOULEC, responsable de la Poste, fait savoir qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 les horaires d'ouverture du bureau de Poste de GUERN vont passer à 12 heures d'ouverture au public au lieu des 15 heures actuelles.